

## Communication environnementale : l'art d'embrouiller



La crise actuelle va-t-elle mener à un virage écologique ? Les réticences sont considérables, constate Isabelle Martinez qui montre comment beaucoup d'entreprises, sommées par la loi d'informer de leur impact environnemental, s'ingénient à générer du brouillard.

**Comprendre pour entreprendre :** Depuis la loi Grenelle II, promulguée voici bientôt dix ans, les grandes entreprises sont tenues de publier des informations certifiées sur leurs performances environnementales et sociales. Vous êtes très critique sur la qualité de ces rapports. Pourquoi ?

**Isabelle Martinez :** La loi Grenelle II a obligé les entreprises à faire vérifier leurs informations sociales et environnementales, par des tiers indépendants, professionnels du chiffre ou experts RSE. Mais les résultats sont peu convaincants. Avec deux collègues de Montpellier Research Management, nous avons interrogé, par le biais d'un questionnaire expérimental, une centaine de professionnels comptables sur ces audits, et notre étude révèle leur scepticisme. Les entreprises se plient à un exercice de mise en conformité à la loi, qui est une véritable usine à gaz, mais la vérification sociétale ne semble pas suffire pour garantir la qualité des informations fournies. Les entreprises arrivent à noyer le poisson. .

**De nombreuses lois encadrent pourtant cette communication sociale et environnementale...**

Il y a un arsenal juridique très sophistiqué. La loi Nouvelles Régulations Économiques (NRE) de 2001 a imposé aux sociétés cotées en bourse de publier dans leurs rapports annuels des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leur activité. La loi Grenelle II de 2010 a renforcé le volume de ces informations. Concernant l'environnement, sont ciblées la pollution, la gestion des déchets, l'utilisation durable des ressources, le changement climatique et la protection de la biodiversité.

La loi de 2015 relative à la transition énergétique complète ce dispositif, obligeant notamment à rendre compte du risque climat et du bilan carbone des biens et des services produits. Enfin, l'ordonnance de juillet 2017 transpose une directive européenne, renforçant l'obligation de transparence. Ce dispositif réglementaire est assorti de différentes recommandations, dont la plus connue reste la « Global Reporting Initiative » ...

## **Les entreprises publient de plus en plus d'informations mais sans que les investisseurs obtiennent les informations qui leur seraient nécessaires. Comment expliquer ce hiatus ?**

Les entreprises disposent d'un espace discrétionnaire dont le grand public n'a pas conscience. Par exemple, une directive européenne de 2014 leur permet de ne pas divulguer des informations chiffrées obligatoires pour autant qu'elles donnent les raisons de cette non-publication. Et cette opacité n'entraîne pas de sanctions de la part des pouvoirs publics.

### **La situation est-elle différente d'un pays à l'autre ?**

Les investisseurs se plaignent de la qualité des informations fournies, en particulier concernant l'exposition aux risques environnementaux et climatiques. Ils considèrent que les données fournies sont trop générales. Mais la situation n'est pas forcément meilleure aux Etats-Unis par exemple. L'autorité des marchés financiers y oblige depuis 2010 les entreprises à publier leur exposition aux risques climatiques, mais seulement si l'entreprise considère ces risques comme « matériels ». Tout est dans la subjectivité du mot matériel, qui signifie « présentant un impact financier important ». On peut l'interpréter différemment...

### **Vous regrettez la communication volontairement brouillée de beaucoup d'entreprises. Pouvez-vous nous donner des exemples d'informations publiées mais inutilisables ?**

Nous menons actuellement une recherche sur la lisibilité des informations environnementales communiquées par les grands groupes, avec des indices quantitatifs basés sur le nombre de mots complexes utilisés ou encore la longueur des phrases. On voit très bien les limites par exemple d'affirmations telles que « EADS poursuit en permanence la recherche d'éco-efficience en se saisissant des opportunités commerciales vertes, en cherchant à atténuer l'impact environnemental des activités et produits de la société tout au long de leur cycle de vie et en développant des technologies, des produits et des services innovants » ...

### **À l'inverse, une communication environnementale satisfaisante ?**

Le rapport RSE 2017 de l'Oréal évoque la réduction de « 60 % des émissions de CO2 de ses usines et centrales de distribution en valeur absolue, par rapport à 2005 ». L'entreprise explique avoir « réduit de 20 % les émissions de CO2 générées par le transport des produits par rapport à 2011 », et décline aussi ses économies en eau et en déchets. Ce sont des éléments chiffrés, concrets et vérifiables.

### **Quelles informations seraient vraiment indispensables ?**

Il faut partir du point de vue de ceux qui utilisent ces informations, notamment les investisseurs. Si l'on se réfère aux risques climatiques par exemple, ils ont besoin de savoir quels risques concernent spécifiquement l'entreprise dans laquelle ils envisagent d'investir et la manière dont celle-ci est exposée. Dans une étude, nous établissons que divulguer les risques liés à la survenue d'évènements climatiques extrêmes ou au durcissement programmé des réglementations profiterait aux entreprises, car cela permettrait aux analystes financiers de faire des prévisions de résultats plus justes.

Des études américaines montrent que les investisseurs pénalisent les entreprises polluantes mais que la pénalité est moindre lorsqu'elles communiquent sur le montant de leurs émissions de gaz à effet de serre. En clair, les entreprises gagneraient objectivement à être plus transparentes.

### **Pensez-vous que la crise actuelle va entraîner davantage de cette transparence que vous appelez de vos vœux ?**

Cette crise pandémique est peut-être un avant-goût de la crise climatique qui nous attend. Espérons donc que les entreprises prennent conscience de la nécessité de mieux gérer les risques climatiques. Une chose est sûre, les marchés financiers ont besoin d'avoir les bonnes informations pour orienter les capitaux vers des projets verts ou bas carbone. L'Investor Action on Climate Change a établi que les trois quarts des investisseurs institutionnels européens et plus de 80 % des français privilégiaient les placements dans des activités favorisant la transition écologique.



Professeure en sciences de gestion, **Isabelle Martínez** enseigne la comptabilité et la gouvernance à l'Université Toulouse Paul Sabatier et à l'Université Toulouse Capitole.



Chercheure rattachée à **Toulouse School of Management Research**, elle étudie les questions de reporting environnemental, notamment la communication des entreprises sur les risques climatiques. Elle s'intéresse également à l'impact de la normalisation ou de la non-normalisation des résultats comptables.



## Pour aller plus loin

The role and effectiveness of corporate social responsibility assurance in a mandatory setting : professional accountants' perceptions; Isabelle Martínez, C Gillet-Monjarret et G Rivière Giordano; *M@n@gement* (à paraître)

When Do Climate Risk Disclosures Matter to Investors ? ; Walid Ben Amar, Diana Castro Herrera et Isabelle Martínez ; European Accounting Association (2019)

**Firm-Value Effects of Carbon Emissions and Carbon Disclosures** ; Matsumura, Prakash et Vera-Muñoz *The Accounting Review* (2014)

**Institutional Investors' Views and Preferences on Climate Risk Disclosure** ; Ilhan, Krueger, Sautner et Straks (2019)